

		CA Séance du 07/12/21
	<b>CAMPAGNE DE SÉLECTION EN MASTER 1</b>	

**Modalités de candidatures :**

Une plateforme unique et nationale prendra en charge le dépôt de candidature des étudiants en Master 1, la réponse des établissements et l'affectation des candidats dans les masters en vue de la rentrée 2022-2023.

Le calendrier de la campagne sera harmonisé au niveau national.

**Modalités de sélection :**

Les modalités de sélection propres à chaque mention/parcours sont indiquées sur la plateforme.

⇒ Étude de dossier avec ou sans entretien d'admission selon les filières.

Pour examiner et classer les dossiers des candidats, seront pris en compte notamment :

- Les notes obtenues en Licence (ou tout diplôme équivalent). Les critères d'examen des notes peuvent être modulés en fonction des mentions de licence et disciplines suivies par le/la candidat(e) ;
- Le projet du candidat et son adéquation avec la formation ;
- Toutes pièces complémentaires demandées au moment de la candidature et spécifiques à la formation ;
- L'entretien le cas échéant.

**Capacités d'accueil :**

Cf. Annexe 1 – Portail Master – capacités 2022-2023

**Les attendus par parcours ou par mention (si pas de parcours) :**

Nombre d'attendus : de 1 à 5

Les attendus de chaque mention/parcours sont définis par les responsables de formation et sont précisés sur la plateforme au moment des candidatures.

**Commission d'Examen des dossiers**

Les commissions sont composées d'au moins 3 personnes intervenant dans la formation dont le responsable de formation et dont au minimum 2 titulaires de l'URCA.

La composition de la commission d'examen des vœux devra être définie pour chaque mention ou parcours.

Chaque composition est arrêtée par le président de l'URCA.